

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	4
01 ÉCOLES EN FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES	5
1 Présentation générale	5
2 Définitions des termes utilisés	6
02 ENSEIGNEMENT LIBRE NON SUBVENTIONNE, DIT ENSEIGNEMENT PRIVE	8
1 Liberté d'enseignement	8
2 Principe de subventionnement	8
3 Liberté dont dispose l'enseignement privé	9
4 Enseignement fondamental et enseignement secondaire	9
5 Enseignement supérieur	10
03 ENSEIGNEMENT PRIVE ET OBLIGATION SCOLAIRE	11
1 Notion d'obligation scolaire	11
2 Procédure de déclaration	12
3 Contrôle du niveau des études	13
3.1 Sur quelles bases ?	13
3.2 Modalités du contrôle ?	14
3.3 Rapport et avis du contrôle	14
En cas de décision négative	14
En cas d'absence du mineur	15
4 Certification des études	15
5 Recours éventuels	16
6 Retour Dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles	17
04 S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	18
1 Inscription : un contrat	18
2 Valeur de la signature d'un étudiant mineur	18
2.1 Principe	18
2.2 Que se passe-t-il si la signature est déclarée non valable ?	19
3 Acceptation du règlement d'ordre intérieur	19
3.1 Quelle est la valeur du règlement d'ordre intérieur ?	19
3.2 Que peut exiger ou imposer un règlement d'ordre intérieur ?	19
05 MINERVAL	20
1 Le montant du minerval peut-il être fractionné ?	20
1.1 Principe	20
1.2 Échelonnement des paiements et loi	20
2 En cas de désistement avant le début de l'année	21
3 En cas d'abandon de la formation en cours d'année	22
06 RECONNAISSANCE ET VALEUR DES TITRES DELIVRES	23
1 Reconnaissance des titres	23
2 Valeur des titres sur le marché de l'emploi	23
07 ÉTUDIANTS ETRANGERS	24
08 ALLOCATIONS FAMILIALES ET MUTUELLE	25
1 Bénéfice des allocations familiales	25
2 Mutuelle	26
3 Allocations d'insertion professionnelle	26
SOURCES JURIDIQUES	27
ANNEXES	29
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR	34
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	34